



Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Directeur du Parc national des Ecrins

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE
passé en application des articles 28 et 35
du Code des Marchés publics

**ACTE D'ENGAGEMENT
AE**

**OBJET : Marché de fourniture et livraison de deux cabanes
d'alpages héliportables et pour l'acquisition optionnelle d'une
troisième unité**

Marché n° 2015-04

Date limite de remise des offres : 14 avril 2015 à 16h00

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES

**Marché de fourniture et livraison de deux cabanes d'alpages
héliportables et pour l'acquisition optionnelle d'une troisième unité.**

ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE D'OUVRAGE : **PARC NATIONAL DES ÉCRINS**

Procédure de passation
en référence au code des
marchés publics

- | | |
|-------------------------------------|--|
| ☐ | appel d'offres ouvert - art.33 et 57 à 59 |
| ☐ | appel d'offres restreint - art.33 et 60 à 64 |
| ☐ | procédures négociées - art. 35 I, II et III ⁽²⁾ et 65, 66 |
| ☒ | procédure adaptée - art. 28 |

Copie certifiée conforme à l'original, délivrée en unique exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée, facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne la partie des prestations à venir dans le cadre de ce marché,

Date
Signature

ACTE D'ENGAGEMENT

Maîtres de l'ouvrage :

Parc National des Ecrins
Domaine de Charance
05000 GAP
Tél 04.92.40.20.51
SIRET : 180.503.013.00013

Objet du marché :

Marché de fourniture et livraison de deux cabanes d'alpages héliportables et pour l'acquisition optionnelle d'une troisième unité.

Mode de passation et forme de marché :

Marché public de fournitures et services passé en procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics :

M. le Directeur du Parc National des Ecrins

Comptable public assignataire des paiements :

Madame l'agent comptable des parcs nationaux de France
Agence comptable du parc national des Ecrins
1037, rue JF Breton
Château La Valette
34090 MONTPELLIER

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT.....</u>	<u>5</u>
1.1 - ENTREPRISE INDIVIDUELLE.....	5
1.2 - GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES.....	6
<u>ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX.....</u>	<u>8</u>
2.1 - MONTANT DES PRESTATIONS.....	8
2.2 - MODALITÉ DE LA RÉMUNÉRATION.....	8
<u>ARTICLE 3 – DELAI DE LIVRAISON.....</u>	<u>8</u>
<u>ARTICLE 4 - MODE DE REGLEMENT.....</u>	<u>8</u>
4.1 - DÉLAI DE RÈGLEMENT.....	8
4.2 - MODE DE RÈGLEMENT.....	9
4.3 - AVANCE FORFAITAIRE.....	9

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

1.1 - Entreprise individuelle

Je soussigné, M.....

Agissant en qualité de

- Agissant pour mon propre compte ;
- Agissant pour le compte de la société :

Nom de la société

Ayant son siège social à.....

.....

.....

Forme juridique.....

Numéro registre du commerce.....

Numéro SIRET.....

Code APE.....

Registre du commerce.....

- Agissant pour le compte de la personne publique candidate :

Nom :

Adresse :

.....

Après avoir fourni les pièces prévues aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics,

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à assurer la prestation de service dans les conditions ci-après définies, l'offre ainsi présentée ne me liant toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au Règlement de Consultation.

M'engage sur la base de mon offre exprimée en euros.

1.2 - Groupement d'entreprises solidaires

- Premier co-traitant, mandataire du groupement :

Je soussigné, M.....

Agissant en qualité de.....

Pour le compte de.....

Ayant son siège social à.....

.....

.....

Forme juridique.....

Numéro registre du commerce.....

Numéro SIRET.....

Code APE.....

Registre du commerce.....

Agissant en tant que mandataire du groupement solidaire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du

- Deuxième co-traitant :

Je soussigné, M.....

Agissant en qualité de.....

Pour le compte de.....

Ayant son siège social à.....

.....

.....

Forme juridique.....

Numéro registre du commerce.....

Numéro SIRET.....

Code APE.....

Registre du commerce.....

- Troisième co-traitant :

Je soussigné, M.....

Agissant en qualité de.....

Pour le compte de.....

Ayant son siège social à.....

.....

.....

Forme juridique.....

Numéro registre du commerce.....

Numéro SIRET.....

Code APE.....

Registre du commerce.....

Après avoir fourni les pièces prévues aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics,

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

Nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à assurer la prestation de service dans les conditions ci-après définies, l'offre ainsi présentée ne nous liant toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au Règlement de Consultation.

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

2.1 - Montant des prestations

Les prix forfaitaires et unitaires sont réputés fermes.

Fourniture	Prix unitaire HT	TVA 20 %	Prix unitaire TTC
2 cabanes			

Tranche conditionnelle :

Fourniture	Prix unitaire HT	TVA 20 %	Prix unitaire TTC
1 cabane			

Le coût du matériel comprend les frais inhérents à la livraison.

2.2 - Modalité de la rémunération

La rémunération est rendue définitive selon les dispositions du C.C.A.P.

La part attribuée à chaque cotraitant est fixée par le titulaire et annexée au présent acte d'engagement.

ARTICLE 3 – DELAI DE LIVRAISON

Le délai de fabrication et livraison que le titulaire s'engage à respecter est de :..... (à remplir par le candidat)

Le délai maximum imposé au titulaire est de 6 semaines.

ARTICLE 4 - MODE DE REGLEMENT

4.1 - Délai de règlement

Le délai maximum de paiement des acomptes est de : 30 jours, à compter de la réception de la demande d'acompte par le prestataire. Le délai maximum de paiement du solde est de 30 jours, à compter de l'acceptation du décompte général.

4.2 - Mode de règlement

le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché selon répartition définie ci-dessous, par :

☒ virement administratif établi à l'ordre des entreprises (joindre un RIB)

4.3 - Avance forfaitaire

Une avance forfaitaire est prévue lorsque le montant des prestations est supérieur à 50 000 euros HT.

Les conditions de versement de cette avance et les garanties à mettre en place par l'entreprise sont indiqués au CCAG-FSC.

Toutefois, les entreprises désignées ci-après, conservent la faculté de signifier qu'elles :

☐ refusent de percevoir l'avance forfaitaire.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A
Le

Signature du candidat

*Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé*

VISA DU CONTROLEUR FINANCIER

A
Le

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement*

A

Le

**Le pouvoir adjudicateur habilité par un arrêté
du 19 novembre 1999**